

# Que valent vraiment les diplômes universitaires sur le marché du travail ?

Jean Bourdon

► **To cite this version:**

Jean Bourdon. Que valent vraiment les diplômes universitaires sur le marché du travail ? : Le Mensuel de l'Université n°7. 2006. <halshs-00093214>

**HAL Id: halshs-00093214**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00093214>**

Submitted on 14 Sep 2006

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Que valent vraiment les diplômes universitaires sur le marché du travail ?

Jean Bourdon, Directeur de recherche au CNRS, membre de l'Institut de recherche en sociologie et économie de l'éducation (IREDU), Université de Bourgogne

Le Mensuel de l'Université, N°7, juillet 2006  
<http://www.lemensuel.net/Que-valent-vraiment-les-diplomes.html>

**Le débat autour du CPE a relancé durablement l'inquiétude des jeunes quant à leur investissement dans l'éducation. La réalité socio-économique va-t-elle les orienter désormais vers des diplômes professionnalisant et les détourner des formations choisies par « goût » ?**

Dans le contexte français, le diplôme universitaire n'a jamais été considéré comme la reconnaissance de compétences professionnelles. En dehors de domaines bien précis, comme la médecine par exemple, auxquels correspondent une adaptation des enseignements et une régulation des diplômes forte, l'Université se trouve limitée dans les fonctions de reproduction des connaissances, de formation des formateurs et de recherche transdisciplinaires. Pourtant, diverses vagues d'adaptation ont tenté de changer ce profil, que ce soit, il y a plus de trente ans, avec l'émergence de formations courtes dans les IUT, ou il y a vingt ans avec les écoles d'ingénieurs intégrées dans les universités et en partenariat avec le secteur professionnel, et plus récemment avec la reconnaissance de voies professionnelles dans l'architecture LMD.

## Diplôme et métier : de l'adéquation au filtre

Le monde parfait serait celui de l'adéquation entre les diplômes et le métier pour lequel ils préparent. Les diplômes délivrés s'équilibreraient, entre les diverses spécialités, suivant les nouveaux emplois offerts. Si cette référence de pure adéquation existe encore partiellement à l'exemple en France des diplômes médicaux ; il est évident qu'entre les délais de formation et la volatilité de l'économie, cette vision d'ajustement reste suspecte. Toutefois, la théorie dite de l'engorgement valide l'idée de tendances lourdes. Ces mouvements pour **équibrer**, sur le long terme, l'**offre à la demande de formation**, seraient diffus et prendraient en compte, à la fois, les inerties du choix des études et celles de la politique universitaire par la restriction et l'expansion de certaines filières [1].

Suivant le **schéma du calcul économique**, le jeune s'engagera dans les études seulement s'il escompte que cette formation lui permettra d'accéder, une fois titulaire du diplôme, à un niveau de rémunération supérieur à celui auquel il aurait pu prétendre sans ce diplôme. Il pourra ainsi accepter de compenser le manque à gagner qu'il subit en se retirant volontairement du marché du travail pour poursuivre ses études. Ce type de comportement répond à la **théorie du capital humain**. Notons toutefois que les conditions d'application de cette théorie sont rarement satisfaites : il est difficile pour le jeune étudiant de mesurer les contraintes, économiques et personnelles, que ce choix impliquent. Ainsi, cette théorie ne laisse aucun espace pour un apprentissage hédoniste, à l'origine de nombreuses orientations initiales dans le paysage de l'université française.

Une seconde vision, plus axée sur l'analyse du marché du travail, considère le diplôme comme un signal, ou un filtre. **Le diplôme perçu comme un signal** permet aux employeurs d'évaluer *ex-ante* les compétences en situation de travail des jeunes diplômés. Les diplômes seraient ainsi appréciés, sur le marché du travail, comme des signaux de l'efficacité du futur employé [2] Mais une adaptation de cette vision théorique défend le diplôme en tant que simple filtre. Les « signaux » émis par un diplôme

universitaire ne permettraient pas de préjuger de manière assez précise des compétences du diplômé. Le diplôme, serait surtout un critère assez ténu permettant de « **filtrer** » **les individus** les uns par rapport aux autres.

## L'insertion professionnelle des diplômés

A ces visions théorisées se conjugue une vision beaucoup plus pragmatique de la valeur du diplôme. Sur le marché du travail, le titulaire d'un diplôme universitaire se voit confronté à deux risques. Le premier est clair, c'est le risque de chômage. Le second, lié au risque du chômage mais perceptible de manière plus diffuse, est la **précarisation** qui, en retardant l'obtention d'un emploi stable, fait souvent alterner des périodes de chômage et d'emploi. Cette situation pénalise donc le jeune diplômé en dévalorisant son investissement éducatif et surtout risque de déstabiliser sa carrière professionnelle en augmentant, dans la durée, la période charnière de la transition entre l'université et l'emploi. Plus cette période s'étend, plus elle risque de créer une situation de dévalorisation, du diplôme et des compétences professionnelles, qui compromet durablement l'investissement éducatif.

Sur le long terme, en référant aux comparaisons internationales, la possession d'un diplôme élevé a toujours été un facteur impliquant la qualité de l'insertion et le faible taux de chômage en France. Ceci, évidemment, dans la mesure où l'insertion professionnelle est relativement plus délicate en France, comparée aux économies européennes proches. Ainsi cette situation favorable des diplômés sur le marché du travail s'estompe dans le temps ; comme pour l'essentiel de l'Europe, le diplôme universitaire ne protège plus guère du chômage en France, sans que l'on y rencontre un chômage spécifique aux études longues comme ceci existe depuis longtemps dans l'Europe du pourtour méditerranéen.

Mais, depuis quelques années, l'enquête annuelle de l'INSEE sur l'emploi (année 2005) ainsi que les enquêtes d'insertion, observée 3 années après le diplôme, du CEREQ (Centre d'études et de recherche sur l'emploi et les qualifications) soulignent que cette relative protection du chômage s'estompe et, en particulier, pour les diplômés universitaires de type Bac + 5 [3]

Actuellement, **plus d'un diplômé du supérieur sur trois est « déclassé » du point de vue du salaire** : il touche moins que ce que touche la moitié des titulaires d'un diplôme immédiatement inférieur. Les plus représentées dans ce phénomène de déclassement : les jeunes femmes. Sur près de 10 ans, les enquêtes CEREQ montrent que la proportion de diplômés de troisième cycle universitaire ou d'une école devenus cadres, trois années après leur insertion, diminue régulièrement passant de 80% à 70%. Les diplômés de cycles universitaires plus courts semblent, en revanche, moins souvent déclassés par rapport à leur niveau de formation. Côté salaire, au bout de trois ans de vie active, les diplômés de troisième cycle universitaire ou d'une partie des écoles auraient même subi une sensible diminution de leur pouvoir d'achat.

[1] JAOUÏ Magali (2004), « Enseignement supérieur et marchés du travail : analyse économétrique de la théorie de l'engorgement », *Economie et Prévision*, n°166, pp. 39-58.

[2] GAMEL Claude (2000), « Le diplôme, un "signal" en voie de dépréciation ? Le modèle de Spence réexaminé », *Revue d'économie politique*, n° 1 (janvier-février) pp. 53-84.

[3] CEREQ (2004), *GÉNÉRATION 2001, S'insérer lorsque la conjoncture se dégrade*, Bref n° 214, décembre, accès (12/06 2006) <http://www.cereq.fr/pdf/b214.pdf>